



SECTION



VAR

Syndicat **Force Ouvrière DGFIP** – Section du Var
place besagne 83000 Toulon

Tél fixe : 04-94-03-82-90

Tél portable : 06-88-37-36-97

mail : fo.ddfip83@dgfip.finances.gouv

web : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/083/>

CAPL du 3 juin 2019 de mutation cadres C au 1^{er} sept 2019 COMPTE RENDU

A titre de liminaire, le responsable de la division des ressources humaines a fait un rappel sur les délais de séjour. Le délai entre 2 mutations est de 2 ans sauf exceptions :

- pour les mutations prioritaires ou les restructurations, le délai est ramené à 1 an,
- pour la 1^{ère} affectation, le délai est de 3 ans...

N'hésitez pas à nous consulter en cas de questionnement.

A noter également que d'après la DG, le taux de couverture en C est supérieur à 100 %. Ainsi, pour harmoniser un taux de vacance d'emploi entre 3 et 4 % pour chaque département, aucun nouvel agent C est arrivé dans le Var en première affectation.

Ce mouvement comporte 15 arrivées contre 2 départs. 42 fiches de vœux ont été déposées et 75 postes étaient vacants. 35 demandes ont été satisfaites et 2 sont affectés d'office.

Rien n'est à signaler techniquement sur le mouvement, les règles ayant été respectées.

Après ce mouvement,

46 postes restent vacants (et 7 agents sont en surnombre),

dont 2 sur la RAN de Brignoles, de Fréjus et de Hyères, 16 sur la RAN de Draguignan, 8 sur celle de St Tropez, +1 sur celle de La Seyne et 10 sur celle de Toulon.

Sans compter les 32 postes de catégories C supprimés au PLF 2019....

À noter que 2 postes à l'EDR sont vacants.

Cependant, suite à l'après mouvement tenant compte des ALD, des absences soutenues, CLM, CLD..., ainsi que de l'EDR, le département ne présente plus qu'un déficit de : **20,8 ETP en C.**

Les RAN de Draguignan (-17,1) et de St Tropez (-5,8) sont les plus touchées alors que celle de La Seyne est à +5,2.

FO DGFIP a voté contre ce mouvement étant donné le nombre de postes vacants et la situation des effectifs.

Titulaire: Aurélie Monceu

Suppléante: Laura Dupont

Expertes: Sophie Degeilh et Anne Maurice